

l'an deux mil vingt-cinq  
le vingt-six mars à vingt-et-une heures  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,  
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,  
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,  
LAMIRAL, LE MOING, MILON, MUNIER, PASSET, RANCE, SANTINHO

**Date de convocation**  
20 MARS 2025

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** M. DIOP a donné procuration à M. PASSET  
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme MILON

**Date d'affichage  
de la convocation**  
20 MARS 2025

**Absent :** ./.

**Date de publication  
de la délibération**  
1<sup>er</sup> AVRIL 2025

Mme RANCE a été élue secrétaire

**Nombre de conseillers** 19

**Présents** 17

**Votants** 19

### OBJET : Taux des impôts locaux pour 2025

Mme la Maire expose que les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition.

Elle rappelle à l'Assemblée les taux des taxes directes locales appliqués en 2024 et propose de ne pas les modifier pour 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

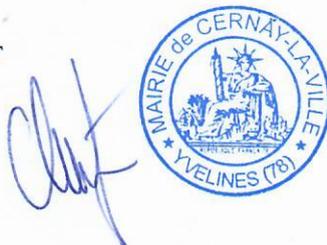
Ouï l'exposé de Mme la Maire,  
Après échanges de vues et délibérations,  
À l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir les taux des taxes directes locales votés en 2024 et par conséquent **VOTE** les taux des taxes directes locales suivants pour 2025 :

taxe foncière (bâti)	23,88 %
taxe foncière (non bâti)	41,21 %
taxe d'habitation	9,25 %

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, le 1<sup>er</sup> avril 2025

La Maire  
Claire CHERET



La secrétaire de séance  
Chantal RANCE

Mis en ligne le 01/04/2025 à 15h18

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com